

**« A3E »**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 1 000 euros**  
**Siège social : 27 Bis Rue de l'Eglise**  
**70 170 PORT SUR SAONE**  
**RCS VESOUL 453 145 195**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 31 Août 2010**

L'an Deux Mille Dix,

Le Trente et Un Août,

A 19 heures,

Les associés de la société « A3E », société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ExtraOrdinaire, au 27 Bis Rue de l'Eglise 70170 PORT SUR SAONE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Pascal FAIVRE, propriétaire de 50 parts sociales

Monsieur Frédéric MISCHLER, propriétaire de 50 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

La présence de tous les associés valide les mode et délais de convocation à la présente assemblée.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie FAIVRE, gérante non associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de la gérante démissionnaire,
- Rémunération de la gérance,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

PF

Fon

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance. Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission à compter de ce jour de Madame Nathalie FAIVRE de ses fonctions de gérante notifiée le 10 février 2010 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

M. Frédéric MISCHLER,  
demeurant 57 bis rue des sapins 70 170 PORT SUR SAONE,  
pour une durée illimitée.

M. Frédéric MISCHLER exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. Frédéric MISCHLER déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer les dites fonctions au sein de la Société.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que M. Frédéric MISCHLER ne percevra aucune rémunération mais qu'il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de supprimer de l'article 16 des statuts le nom de l'ancienne gérante sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérante et le président de séance.

